



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 63-2023

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

**Votants : 28**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

### Objet :

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 AU 31 MAI 2023**

### Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

### Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

#### **DECISION N° 14-2023 portant validation du devis de la société Projelys pour la poursuite du développement de l'Intranet des agents de la Ville**

- De valider la proposition de la société Projelys pour la poursuite du développement de l'Intranet à destination des agents de la Ville d'un montant de 11 850 € HT.

#### **DECISION N° 15-2023 portant validation du devis de la société Imagile pour la poursuite du développement du site Internet de la Ville**

- De valider le devis de la société Imagile pour la poursuite du développement du site Internet de la Ville d'un montant de 4 500 € HT.

#### **DECISION N° 45-2023 portant validation du devis pour l'annonce dans le groupe Moniteur – La Gazette des communes**

- De valider le devis pour l'annonce dans le groupe Moniteur – La Gazette des communes relative au recrutement d'un contrôleur de gestion d'un montant de 2 529,60 € TTC.

#### **DECISION N° 57-2023 portant validation du devis de la société Team Réseaux pour la mise en conformité d'armoires électriques et travaux divers de raccordement et de renforcement de réseaux**

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour la mise en conformité d'armoires électriques et travaux divers de raccordement et de renforcement de réseaux d'un montant de 6 773 € HT.

#### **DECISION N° 86-2023 portant validation de la transaction définitive d'assurance avec la compagnie Allianz**

- D'accepter de la part de la société Allianz, en lieu et place de Monsieur J. le paiement d'une somme de 3 924 € en réparation du sinistre du 16 décembre 2022

#### **DECISION N° 87-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Collectif Ubique**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Collectif Ubique

#### **DECISION N° 88-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bernay Aéro modèle Club**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Bernay Aéro modèle Club

#### **DECISION N° 89-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Les squales bernayens**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Les squales bernayens

**DECISION N° 90-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Tennis de Table**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Tennis de Table

**DECISION N° 91-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Billard**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Billard

**DECISION N° 92-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Escrime**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Escrime

**DECISION N° 93-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Judo**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Judo

**DECISION N° 94-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Nouvel hôpital de Navarre**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Nouvel hôpital de Navarre

**DECISION N° 95-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Vélo club**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Vélo club

**DECISION N° 96-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Tennis**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB Tennis

**DECISION N° 97-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB natation synchronisée**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB natation synchronisée

**DECISION N° 98-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB sauvetage aquatique**

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association SCB sauvetage aquatique

**DECISION N°99-2023 portant validation du devis de la société Rideau rouge organisation pour la prestation Tournée SUN PARTY TOUR 2023**

- De valider le devis de la société Rideau rouge organisation pour la prestation Tournée SUN PARTY TOUR 2023 d'un montant de 3 950 € HT

-

**DECISION N°100-2023 portant validation du devis de la société DSO pour la prestation Carrousel Salon**

- De valider le devis de la société DSO pour la prestation Carrousel Salon d'un montant de 5 885 €.

**DECISION N°101-2023 portant validation du devis de la société SAS JOSSE pour l'acquisition d'un défendeur**

- De valider le devis de la société SAS JOSSE pour l'acquisition d'un défendeur d'un montant de 6 290 € HT.
- D'abroger la décision n°40-2023

**DECISION N°102-2023 portant validation du devis de la société Point P pour l'achat de lames de terrasses et de lambourdes**

- De valider le devis de la société Point P pour l'achat de lames de terrasses et de lambourdes d'un montant de 3 223,66 € HT

**DECISION N°103-2023 portant validation du devis de la société Sonepar pour l'acquisition de blocs autonomes de sécurité**

- De valider le devis de la société Sonepar pour l'acquisition de blocs autonomes de sécurité d'un montant de 3 696 € HT.

**DECISION N°104-2023 portant signature d'une convention partenariale entre la Ville et l'association « Amicale Laïque le temps des cerises »**

- De signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de structures municipales au profit de l'association « Amicale Laïque le temps des cerises »

**DECISION N°105-2023 portant validation des devis de l'UGAP pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des ERP**

- De valider le devis de l'UGAP pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des ERP d'un montant de 21 512,95 € HT.

**DECISION N°106-2023 portant signature d'un prêt à taux fixe auprès du crédit agricole de Normandie-Seine sur le budget principal**

- De contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine un financement pour les investissements sur le budget principal.

**Financements « SAGELAN TAUX FIXE » :**

Montant :	1 157 022 €
Taux :	3.99%
Durée :	25 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	600 €
Date de déblocage du prêt le	02/11/2023

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
- 
- De signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**DECISION N°107-2023 portant signature d'un prêt à taux fixe auprès du crédit agricole de Normandie-Seine sur le budget annexe eau**

- De contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine un financement pour les investissements sur le budget annexe eau.

**Financements « SAGELAN TAUX FIXE » :**

Montant :	475 426€
Taux :	4.08 %
Durée :	30 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	250 €

Date de déblocage du prêt le 02/11/2023

- **Prend l'engagement au nom de la Collectivité :**
  - D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
  - 
  - De signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**DECISION N°108-2023 portant validation du devis pour la formation professionnelle « développer l'agilité et la créativité collective »**

- De valider le devis de la société Phase 4 conseil pour réaliser la formation professionnelle « développer l'agilité et la créativité collective » pour un montant de 4 320 € TTC.

**DECISION N°109-2023 portant validation du devis de la société Fichot pour l'achat de produits d'entretien**

- De valider le devis de la société Fichot pour l'achat de produits d'entretien pour un montant de 3 915,94 € HT.

**DECISION N°110-2023 portant validation de la convention avec Madame Fleur HEDOUIN pour l'exposition « Regards »**

- De valider la convention avec Madame Fleur HEDOUIN pour l'organisation de l'exposition « Regards »

**DECISION N°111-2023 portant validation du devis de la société SIB Ouest pour l'acquisition de matériel informatique**

- De valider le devis de la société SIB Ouest pour l'achat de fournitures informatiques d'un montant de 19 934 € HT.

**DECISION N°112-2023 portant sur des excédents de retenues identifiés dans le cadre de validation de services, et dont la somme doit être restituée à l'agent**

- De procéder au reversement de la somme de 793,94 € à Madame XXX

**DECISION N°113-2023 portant validation du devis de l'association La Martingale pour la prestation du spectacle « pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ? »**

- De valider le devis de l'association La Martingale pour la prestation du spectacle « pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ? » pour un montant de 2 914 € HT.

**DECISION N°114-2023 portant validation du devis de l'association Les Improbables pour la prestation du spectacle « le procès improvisé »**

- De valider le devis de l'association Les Improbables pour la prestation du spectacle « le procès improvisé » pour un montant de 2 208,20 € HT.

**DECISION N°115-2023 portant validation du devis de l'association L'Armada Productions pour la prestation du spectacle « Quitter son caillou »**

- De valider le devis de l'association L'Armada Productions pour la prestation du spectacle « Quitter son caillou » pour un montant de 3 200,17 € HT.

**DECISION N°116-2023 portant validation de devis de l'association Compagnie Les Filles de Simone pour la prestation du spectacle « la reproduction des fougères »**

- De valider le devis de l'association Compagnie Les Filles de Simone pour la prestation du spectacle « la reproduction des fougères » pour un montant de 2 595,90 € HT.

**DECISION N°117-2023 portant signature du devis l'association l'Orange Fluo pour la prestation du spectacle « Baraqué »**

- De valider le devis l'association l'Orange Fluo pour la prestation du spectacle « Baraqué » d'un montant de 15 500 € HT.

-

**DECISION N°118-2023 portant validation du devis du cabinet de recrutement NL Conseil Ressources et Stratégies**

- De valider le devis du cabinet de recrutement NL Conseil Ressources et Stratégies pour l'aide au recrutement d'un contrôleur de gestion (profil évolutif) pour un montant de 8 640 € HT.

**DECISION N°119-2023 portant validation du devis de la société SAGA Ingénierie pour la réalisation d'une étude structure**

- De valider le devis de la société SAGA Ingénierie pour la réalisation d'une étude structure sur le mur de soutènement du parking de la gare pour un montant de 38 250 € HT.

**DECISION N°120-2023 portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR**

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 600 € HT

**DECISION N°121-2023 portant signature du devis pour une formation au logiciel Winninvest Patrimoine – gestion des immobilisations**

- De valider le devis pour une formation au logiciel Winninvest Patrimoine – gestion des immobilisations d'un montant de 2 500 € HT.

**DECISION N°122-2023 portant validation d'un devis de la compagnie Remue-ménage pour une déambulation dans le cadre de « Bernay Scintille 2023 »**

- De valider le devis de la compagnie Remue-ménage pour une déambulation dans le cadre de « Bernay Scintille 2023 » d'un montant de 9 454 € HT.

**DECISION N°123-2023 portant validation d'un devis de la société Attila pour la réfection et le désamiantage de la couverture du mur mitoyen de la résidence Gabrielle**

- De valider le devis de la société Attila pour la réfection et le désamiantage de la couverture du mur mitoyen de la résidence Gabrielle d'un montant de 5 292 € HT.

**DECISION N°124-2023 portant validation d'un devis de la société PRUVOST Sports pour la mise aux normes d'une lisse sur le terrain de rugby « Alain PLY »**

- De valider le devis de la société PRUVOST Sports pour la mise aux normes d'une lisse sur le terrain de rugby « Alain PLY » d'un montant de 26 962,53 € HT.

**DECISION N°125-2023 portant validation du devis de la société Bernayenne de Couverture pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire du Bourg le Comte**

- De valider le devis de la société Bernayenne de Couverture pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire du Bourg le Comte d'un montant de 82 712,15 € HT.

**DECISION N°126-2023 portant validation d'un devis de la société Team Réseaux pour les travaux de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux rue Orderic VITAL**

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour les travaux de l'éclairage public à la suite de l'enfouissement des réseaux rue Orderic VITAL d'un montant de 15 291 € HT.

**DECISION N°127-2023 portant validation d'un devis de la société Axyom pour la réparation de la minipelle JCB**

- De valider le devis de la société Axyom pour la réparation de la minipelle JCB d'un montant de 2 040,36 € HT.

**DECISION N°128-2023 portant validation d'un devis de la société DB MORIN pour l'installation de l'éclairage LED au gymnase Jacques SEBIRE**

- De valider le devis de la société DB MORIN pour l'installation de l'éclairage LED au gymnase Jacques SEBIRE d'un montant de 34 866 € HT.

**DECISION N°129-2023 portant validation d'un devis de la société EGP Elec pour l'installation de l'éclairage LED au gymnase Allée des soupirs**

- De valider le devis de la société EGP Elec pour l'installation de l'éclairage LED au gymnase Allée des soupirs d'un montant de 29 823 € HT.

**DECISION N°132-2023 portant validation du devis de la société BAAVA France pour la fourniture de barrières amovibles anti-véhicules assassin**

- De valider le devis de la société BAAVA France pour la fourniture de barrières amovibles anti-véhicules assassin d'un montant de 24 995,20 € HT.

**DECISION N°133-2023 portant validation de l'offre de la société EET Services pour les travaux énergétiques et la sécurisation des écoles**

- De valider l'offre de la société EET Services pour les travaux énergétiques et la sécurisation des écoles d'un montant de 84 964 € HT.

**DECISION N°136-2023 portant validation des devis de la société VEOLIA pour les travaux de sécurisation des sites d'eau potable**

- De valider le devis de la société VEOLIA pour les travaux de sécurisation des sites d'eau potable d'un montant de 5 204 € HT.

**Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus**

Pour copie certifiée conforme